



**République du Sénégal**

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

~\*~\*~\*~

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES,  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

~\*~\*~\*~

**CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION  
PUBLIQUE LOCALE ET DE LA FORMATION**

\*~\*~\*~\*

**DIRECTION DE LA FORMATION**



## **PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNES ET AGGLOMERATIONS DU SENEGAL (PACASEN)**

**Renforcement de capacités des acteurs des collectivités territoriales**

### **VOLET FORMATION**

# **CATALOGUE 2025**

## RESUME

Dans le cadre du **Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN)**, le renforcement des capacités au profit des Collectivités territoriales (CT) pilotes occupe une place prépondérante, il est structuré en deux volets : **la formation et le Coaching Territorial Continu.**

La planification et l'organisation des formations sont placées sous la responsabilité du Centre national de la Fonction publique locale et de la Formation (CNFPLF), à travers la Direction de la Formation qui travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes dans des thématiques afin d'établir les modules et la programmes des sessions.

Dans ces différentes tâches d'identification, de valorisation et d'adaptation aux objectifs du PACASEN, la Direction de la Formation se fera accompagner par les institutions partenaires, afin d'appuyer les Collectivités territoriales cibles dans l'atteinte des Conditions Minimales Obligatoires (CMO) et des Indicateurs de Performance (IDP).

C'est dans ce cadre que la Direction de la formation élabore chaque année le catalogue de formation des collectivités territoriales. De plus, elle assure dans le cadre de ce programme la logistique des formations et la mise à disposition des supports pédagogiques et les pools de formateurs des structures parties prenantes. Au moins trois formations par an doivent être dispensées à chaque Collectivité territoriale pilote en fonction des demandes formulées par les CT dans les Plans Annuels de Renforcement de Capacités (PARCA).

**Pour l'année 2025 qui correspond à la première année du financement additionnel (FA), le programme compte introduire le volet changement climatique dans les activités. Ainsi, le renforcement de capacités des CT notamment la formation des acteurs territoriaux doit mettre l'accent sur les besoins en formations par rapport à la thématique.**

**Il faut également noter que ce présent catalogue prend en compte quelques réaménagements sur le contenu des deux niveaux de la thématique contrôle de légalité et des innovations apportées par le nouveau régime financier des collectivités territoriales et traitées dans la thématique gestion financière et budgétaire scindée en deux niveaux.**

Les thématiques sont présentées avec différents niveaux de formation. Le choix se fera dans les niveaux (chaque niveau équivaut à une session de formation).

Ce type de choix nous permettra de distinguer les priorités selon les Collectivités territoriales mais également de mieux répondre à leurs préoccupations en matière de renforcement de capacités dans le cadre du PACASEN.

Les thématiques proposées sont :

- l'organisation et le fonctionnement des CT ;
- le contrôle de légalité des actes des CT ;
- la passation des marchés publics ;
- la gestion budgétaire ;
- la fiscalité locale et la mobilisation des ressources ;
- les changements climatiques ;
- la gestion environnementale et sociale ;
- la maîtrise d'ouvrage locale et la gestion du patrimoine communal.

**De façon concrète, chaque CT n'a droit qu'à un (1) seul niveau qui représente une (1) session de formation dans une de ces thématiques et à trois (3) sessions de formation.**

Ce présent catalogue qui rentre dans le cadre de la continuité des actions de renforcement de capacités, facilite le choix des thématiques aux différentes CT pour l'année **2025** afin de leur permettre d'élaborer leur PARCA.

## **I. LES THEMATIQUES**

### **A. GOUVERNANCE FINANCIERE**

#### **1. GESTION BUDGETAIRE**

**OBJECTIF** : Permettre aux CT de connaître entre autres le processus budgétaire, le nouveau régime financier des CT, stratégie de mobilisation des ressources et d'atteindre les CMO 1 et 2 et pour les 19 CT, les IDP 1, 2, 3 et 5.

**PUBLIC CIBLE** : Secrétaire municipal ou Secrétaire général et le responsable des affaires financières.

**DUREE** : trois (03) jours à raison de 06 heures par jour.

#### **2. PASSATION DES MARCHES PUBLICS**

**OBJECTIF** : Permettre aux CT de respecter les procédures de passation des marchés publics et de suivi des contrats dans le cadre des dépenses d'investissement afin d'atteindre la CMO5.

**PUBLIC CIBLE** : Secrétaire municipal, membres de la cellule passation des marchés, membres de la commission des marchés publics.

**DUREE** : trois (3) à cinq (05) jours selon le niveau à raison de 06 heures par jour.

#### **3. FISCALITE LOCALE ET MOBILISATION DES RESSOURCES**

La fiscalité locale et la mobilisation des ressources seront les principales thématiques à dérouler.

**OBJECTIF** : L'objectif de cette formation est de permettre aux CT de maîtriser et de mettre en œuvre les mécanismes de mobilisation des ressources fiscales des Collectivités territoriales afin d'assurer leur capacité d'investissement et d'autofinancement et d'atteindre l'IDP 1.

**PUBLIC CIBLE** : le secrétaire municipal ou le secrétaire général, le président de la commission des finances et le DAF.

**DUREE** : trois (03) jours à raison de 06 heures par jour.

## **B. ENVIRONNEMENT**

### **GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

**OBJECTIF** : Permettre aux Collectivités territoriales pilotes de mieux acquérir les outils nécessaires liés à la gestion environnementale et sociale en vue de l'atteinte de la CMO 6.

**PUBLIC CIBLE** : Secrétaire municipal, président de la commission environnement.

**DUREE** : trois (03) jours à raison de 06 heures par jour.

### **CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**OBJECTIF** : Permettre aux Collectivités territoriales pilotes de mieux acquérir les outils nécessaires liés aux changements climatiques en vue de l'atteinte des CMO 4 et 7.

**PUBLIC CIBLE** : Secrétaire municipal ou général, président de la commission environnement et responsable des services techniques ou le point focal GES (chargés des changements climatiques).

**DUREE** : trois (03) jours à raison de 06 heures par jour.

## **C. PLANIFICATION ET GESTION DES INVESTISSEMENTS**

### **1. MAITRISE D'OUVRAGE LOCALE ET GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL**

**OBJECTIF** : Maitriser et piloter le processus de maitrise d'ouvrage locale dans une collectivité territoriale conformément aux IDP 10, 12 et 3.2 avec une bonne gestion et entretien du patrimoine communal.

**PUBLIC CIBLE** : Elus et agents municipaux (secrétaire municipal, DAF)

**DUREE** : trois (03) jours à raison de 06 heures par jour.

## **D. GESTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

### **1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**OBJECTIF** : Permettre aux CT d'acquérir davantage des connaissances relatives à l'organisation et au fonctionnement de leurs collectivités, afin d'atteindre la CMO1.

**PUBLIC CIBLE** : Elus et agents des CT.

**DUREE** : trois (03) jours à raison de 06 heures par jour.

## 2. CONTROLE DE LEGALITE

**OBJECTIF** : Outiller le personnel des collectivités territoriales aux procédures de contrôle de légalité, en vue de l'atteinte des CMO1 et 2.

**PUBLIC CIBLE** : Elus, Secrétaire municipal et général.

**DUREE** : trois (03) jours à raison de 06 heures par jour.

## II. LES CONDITIONS GENERALES

Pour une meilleure réussite des sessions de formations, les CT et les participants sont appelés à veiller au :

- + Respect du caractère participatif de l'élaboration du PARCA
- + Respect du ciblage des acteurs à former dans chaque thématique ;
- + Respect de l'agenda de formation ;
- + Suivi des participants pour mesurer l'impact des formations en partenariat avec les ARD et l'ADM.

### **COMMENT CHOISIR SES PRIORITES ?**



- Chaque tableau représente une thématique composée de niveaux ;
- **Chaque niveau représente une session de formation de 3 ou 4 jours ;**
- La Collectivité territoriale (CT) n'a droit qu'à **un seul niveau qui représente une session de formation** dans une thématique qui l'intéresse ;
- Au total chaque CT a droit à trois (3) sessions de formation prioritaires.

**Exemple** : pour ses **03** sessions prioritaires,


**Une CT peut effectuer son choix en entourant :**


- 1. Le niveau 3 en passation des marchés publics ;**
- 2. Le niveau 1 sur le contrôle de légalité ;**


### 3. Le niveau 2 en organisation et fonctionnement des CT.

#### CATALOGUE DE FORMATION 2025


Référence du tableau : manuel opérationnel (MOP) volume 5 renforcement de capacités


	NIVEAU 1 :	NIVEAU 2 :
<b>ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b> 	<b>Contenu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cadre juridique et institutionnel de la décentralisation au Sénégal ;</li> <li>✓ Préparation et gestion des réunions du conseil ;</li> <li>✓ Organes, structuration et fonctionnement des CT</li> <li>✓ Relations services techniques déconcentrés ;</li> <li>✓ Moyens d'exercices des compétences des CT ;</li> <li>✓ Compétences des collectivités territoriales ;</li> <li>✓ Organes des CT ; gestion des services publics locaux</li> </ul>	<b>Contenu</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cadre juridique et institutionnel de la décentralisation au Sénégal ;</li> <li>✓ Préparation et gestion des réunions du conseil : Gestion des quorums, des absences, élaboration du PV, délai d'envoi à l'autorité</li> <li>✓ Organes, structuration et fonctionnement des CT ;</li> <li>✓ Ressources des CT ; Coopération décentralisée</li> <li>✓ Compétences des collectivités territoriales en matière d'ordre, de salubrité et de sécurité publics ;</li> <li>✓ Organigramme-type des CT ; statuts des agents, modes de recrutement, calculs de la rémunération ;</li> <li>✓ Rôle de la CT dans les Comités de développement sanitaire, dans les Comités de Gestion des Ecoles,</li> </ul>


	NIVEAU 1	NIVEAU 2
<b>CONTRÔLE DE LEGALITE</b> 	<b>Contenu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fondements et caractéristiques du contrôle de légalité ;</li> <li>✓ Champs d'application du contrôle de légalité ;</li> <li>✓ Acteurs du contrôle de légalité et leurs prérogatives ;</li> <li>✓ Procédures du contrôle de légalité ;</li> <li>✓ Effets du contrôle de légalité ;</li> <li>✓ Le contentieux du contrôle de légalité et des actes des collectivités territoriales</li> </ul>	<b>Contenu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rappel sur les fondements et caractéristiques du contrôle de légalité ;</li> <li>✓ Contrôle de légalité des actes domaniaux ;</li> <li>✓ Contrôle de légalité des actes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire)</li> <li>✓ Le contrôle de légalités de autres actes à incidence financières</li> </ul>


	NIVEAU 1	Niveau 2
<b>GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE</b> 	<b>Contenu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rappel sur le processus d'élaboration des documents budgétaires (Préparation, cycle budgétaire, compte administratif) ;</li> <li>✓ Exécution du budget, résultats et contrôle ;</li> <li>✓ Le nouveau régime financier des CT ;</li> </ul>	<b>Contenu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Recouvrements des impôts et taxes ;</li> <li>✓ Analyse financière des résultats de l'exécution budgétaire ;</li> <li>✓ Rôles et missions des différents acteurs de la mobilisation des ressources au niveau des CT/ dialogue de gestion.</li> </ul>


✓ Le nouveau décret sur l'intercommunalité (en rapport avec la GB)

<b>PASSATION DES MARCHES PUBLICS</b> 	<b>NIVEAU 1</b> <b>Les règles de base de la passation des marchés publics</b>	<b>NIVEAU 2</b> <b>Le déroulement de la passation des marchés publics</b>	<b>NIVEAU 3</b> <b>Les offres dans les marchés publics</b>	<b>NIVEAU 4</b> <b>La Gestion des contrats de marché</b>
	<b>Contenu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cadre juridique et institutionnel des marchés publics au Sénégal : les facilités à l'accès des marchés des CT ;</li> <li>✓ Procédures d'appel public à la concurrence : les modes de passation avec une orientation vers les DRP ;</li> <li>✓ Contrôle à priori ;</li> <li>✓ Contrôle à posteriori ;</li> <li>✓ Litige et contentieux ;</li> <li>✓ Archivage et classement ;</li> <li>✓ Mauvaises pratiques en passation des marchés</li> </ul>	<b>Contenu</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cadre juridique et institutionnel des marchés et rappel des règles de base du code général des marchés publics ;</li> <li>✓ Les mécanismes stratégiques d'élaboration des plans de passation des marchés ;</li> <li>✓ Introduction sur les dossiers types : structuration des différents types de dossier ;</li> <li>✓ Dossiers types : marché de travaux ;</li> <li>✓ Dossiers types travaux version (commune dont le budget est inférieur à 300.000.000 FCFA TTC) ;</li> <li>✓ Présentation des dossiers types travaux et fourniture ;</li> <li>✓ Dossiers types fourniture</li> </ul>	<b>Contenu</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rappel Stratégie et Plan de passation des marchés</li> <li>✓ Place de la préparation des commandes et achats publics</li> <li>✓ Technique de réception des offres</li> <li>✓ Technique d'Ouverture des plis</li> <li>✓ Technique d'évaluation des offres et attribution</li> <li>✓ Technique d'attribution du marché</li> <li>✓ Préparation du contrat de marche</li> <li>✓ Classement et archivage avancée</li> </ul>	<b>Contenu</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Généralités sur la gestion des contrats</li> <li>✓ Ordres de services</li> <li>✓ Gestion des délais contractuels</li> <li>✓ Pénalités de retard</li> <li>✓ Intérêts moratoires</li> <li>✓ Révision des prix</li> <li>✓ Actualisation des prix</li> <li>✓ Sanctions</li> </ul>

<b>FISCALITE LOCALE ET MOBILISATION DES RESSOURCES</b> 	<b>NIVEAU 1</b>	<b>NIVEAU 2</b>
	<b>Contenu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Typologie des impôts locaux et mode de calcul</li> <li>✓ Impôts fonciers</li> <li>✓ Impôts personnels</li> <li>✓ Impôts professionnels</li> <li>✓ Gouvernance de la fiscalité locale</li> <li>✓ Mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de l'assiette de la fiscalité locale</li> <li>✓ Digitalisation du recensement</li> <li>✓ Processus de mise en place et d'opérationnalisation de la commission de fiscalité locale.</li> <li>✓ Structuration et fonctionnement de la CFL</li> </ul>	<b>Contenu</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cadre légal organisant les ressources des CT</li> <li>✓ Différentes catégories des recettes fiscales ;</li> <li>✓ Stratégie de mobilisation des recettes fiscales ;</li> <li>✓ Rôles et responsabilités des différents acteurs dans la mobilisation des ressources ;</li> <li>✓ Recherche de niches ;</li> <li>✓ Informations sur les mécanismes de financement innovant.</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE</b></p> 	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	<p><b>Contenu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Procédure de Gestion Environnementale et Sociale de projets ;</li> <li>✓ Mise en œuvre du plan de Gestion Environnementale et Sociale d'un Projet ;</li> <li>✓ Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ;</li> <li>✓ Contenu d'un avis de projet ;</li> <li>✓ Fiche screening ;</li> <li>✓ Comment intégrer les clauses environnementales dans les DAO ;</li> </ul>	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cadre juridique et institutionnel environnemental du Sénégal ;</li> <li>✓ PGES suivi et surveillance environnementale ;</li> <li>✓ Présentation manuel GES ;</li> <li>✓ Screening environnemental ;</li> </ul>	<p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présentation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;</li> <li>✓ Différentes étapes de règlement des plaintes ;</li> <li>✓ Le rôle des différentes commissions de règlement des plaintes</li> <li>✓ Présentation du Plan de Communication du MGP ;</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p> 	NIVEAU 1
	<p><b>Contenu :</b></p> <p><b>Généralités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Système climatique simplifié</li> <li>✓ Les Principes et les concepts de base du changement climatique</li> <li>✓ Vulnérabilité et Adaptation aux changements climatiques</li> <li>✓ L'atténuation des gaz à effet de serre</li> </ul> <p><b>GOVERNANCE, OUTILS ET FINANCEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La gouvernance du changement climatique nationale et internationale</li> <li>✓ Rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique climatique</li> <li>✓ Outils d'analyse de la vulnérabilité d'un territoire</li> <li>✓ Bilan Carbone</li> <li>✓ Esquisse d'élaboration de document de projet</li> <li>✓ Les financements climatiques</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>MAITRISE D'OUVRAGE LOCALE ET GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL</b></p> 	NIVEAU 1 <b>La maitrise d'ouvrage locale</b>	NIVEAU 2 <b>La gestion du patrimoine communal</b>
	<p><b>Contenu :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définition des concepts et outils liés à la MOL : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'assistance à la maitrise d'ouvrage</li> <li>✓ La maitrise d'ouvrage déléguée</li> <li>✓ La maitrise d'œuvre</li> <li>✓ La contractualisation</li> </ul> </li> <li>2. Les différentes phases de planification : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La planification stratégique</li> <li>✓ La planification opérationnelle</li> <li>✓ La définition de l'ouvrage</li> </ul> </li> <li>3. Sélection des prestataires et exécution des travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sélection des prestataires</li> <li>✓ Exécution des travaux</li> <li>✓ Réception de l'ouvrage</li> </ul> </li> <li>4. Exécution des travaux :</li> </ol>	<p><b>Contenu :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définition des concepts : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entretien</li> <li>✓ Gestion</li> <li>✓ Maintenance des infrastructures communautaires</li> </ul> </li> <li>2. les différents modes de gestion des infrastructures</li> <li>3. gestion, entretien et maintenances dans les étapes de dévolution des infrastructures communautaires</li> <li>4. processus d'élaboration d'un plan d'entretien</li> </ol>

	Les différents acteurs, rôles et responsabilité dans la maîtrise d'ouvrage locale	5. élaboration d'un plan d'actions
	5. Mise en service et les différents modes de gestion de l'ouvrage	

**PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNES ET AUX AGGLOMERATIONS DU SENEGAL (PACASEN)**

**Plan Annuel de Renforcement de Capacités (PARCA) 2025**

**Région de :**

**Commune/Ville de :**

**Tableau de priorisation des formations**

<b>Ordre de priorité</b>	<b>Thématiques</b>	<b>Niveaux choisis</b>
1		
2		
3		

**Signature du Maire**